



Juin 2021

Inform. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

ACTION SOCIALE EN DANGER : NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS !

Le 22 juin, Bercy a organisé un GT consacré au seul dossier du devenir du parc vacances-loisirs de l'EPAF.

Après 3 ans d'audits, rapports, réunions, le ministère a présenté son projet qui peut se résumer à la formule suivante: «**On liquide tout**», à savoir les 23 résidences et les près de 250 emplois qui vont avec. Ce que **FO Finances** a qualifié de «projet simpliste et inacceptable».

Les revendications **FO Finances** :

✗ Présenter un projet fiable économiquement et stable dans le temps, avec en particulier le maintien a minima de la subvention ministérielle et plus globalement du budget de l'action sociale ministérielle,

✗ Maintenir dans le parc EPAF, des résidences à haut potentiel, réparties sur l'ensemble du territoire, en leur consacrant les investissements nécessaires à leur réhabilitation,

✗ Assurer pour l'année 2022, un catalogue de prestations de même niveau pour les agents,

✗ Un accompagnement social de haut niveau pour les salariés de l'EPAF, avec la possibilité d'une rupture conventionnelle collective.

Finalement, sous la pression syndicale, Bercy a présenté un nouveau scénario qui répond certes partiellement aux exigences de **FO Finances**, mais il soulève également de nombreuses interrogations sur lesquelles notre fédération est longuement revenue dans les débats de ce jour.



Pour tout savoir, vous pouvez consulter [notre page spéciale](#) sur l'Action sociale au niveau national, qui a des conséquences pour chacun de nous.

Le Comité Technique Ministériel du 25 juin sera l'instance où le secrétariat général devra se dévoiler sur l'ensemble de son projet, avant sa présentation au CNAS¹ programmé début juillet.

Si le nouveau scénario apporte des aménagements au projet initial, il n'en change pas les fondamentaux contre lesquels **FO Finances** a clairement exprimé son opposition.

Depuis plus de trente ans, **FO Finances** est fier d'avoir

1 Comité National d'Action Sociale

construit, avec les agents du ministère, une action sociale enviée par bien des acteurs et qualifiée de «génereuse» par la Cour des comptes.

Demain, **FO Finances** poursuivra ce combat

LE CONSEIL D'ÉTAT A CONFIRMÉ LES ANALYSES DE FO SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE

FO se félicite d'avoir été entendue, avec les autres confédérations, dans sa contestation de la réforme de l'assurance chômage. Le Conseil d'État confirme exactement les analyses et positions de la Confédération depuis l'origine sur ce dossier : **ce n'est pas le système qui est en difficulté ou la cause des difficultés de l'emploi, mais bien le cours suivi par les politiques économiques fondées sur la compétitivité sur le coût du travail !**

Trop de chômage, trop de précarité !

Réduire les droits des demandeurs d'emploi, a fortiori ceux, souvent celles, subissant les emplois précaires, ne résoudra en rien cette situation mais se limite à rechercher des économies sur les demandeurs d'emplois en s'exonérant de lutter contre les contrats courts.

FO rappelle à ce sujet qu'elle porte le projet d'un système de « *bonus-malus* » qui permettrait à la fois de combattre les abus de contrats courts et de réduire les dépenses qu'ils induisent pour l'assurance chômage. **FO** ne peut que déplorer et dénoncer que les employeurs aient refusé d'avancer en ce sens. Le Conseil d'État note à juste titre que le dispositif prévu par le gouvernement – que **FO** estime partiel et insuffisant – ne s'appliquerait au mieux qu'à partir de fin 2022.

FO ne peut pas ne pas se souvenir du reproche fait en son temps par le Président de la République qui moquait la négociation sociale reprochant aux partenaires sociaux de rendre la copie au gouvernement parce que c'était difficile, oubliant qu'il leur imposait de négocier ce que le Conseil d'État vient de sanctionner ! Oui, la justice sociale c'est difficile ! C'est pour cette raison que **FO** y est engagée depuis longtemps, depuis la création de l'Unédic en particulier, par la voie de la négociation et du paritarisme, et entend bien poursuivre son action en ce sens.

A ce titre, **FO** demande l'abandon définitif de cette réforme, tant sur le calcul du SJR que sur l'entrée dans les droits et sur le rechargement des droits, ainsi que sur la dégressivité.

De la même façon que sur le dossier des retraites, la priorité doit être celle du droit à un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous.

